

Délibération N° 2022-78

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 décembre 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

Prend la délibération suivante :

OBJET : approbation du lancement et de la signature de marchés publics

Le Conseil d'administration approuve le lancement et la signature des marchés publics ci-dessous, conformément au document joint en annexe :

- Maintenance des installations d'alarme, de détection incendie et des sources centrales,
- Phase 3 de l'opération de travaux relative à la construction de la Ruche – lots n°22 et 23.

Le lancement et la signature des marchés publics sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 36
Présents et représentés : 21

Dont :

Pour : 20

Abstention : 1

Fait à Lyon, le 14 décembre 2022

La Présidente de l'Université Lyon2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 16 décembre 2022

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 16 décembre 2022